Démarchage téléphonique interdit : quelles sont les nouvelles règles ?

Publié le : Jeudi 23 Juillet 2026 09:07
Clics : 384



À compter du 11 août 2026, le démarchage téléphonique à des fins commerciales sera interdit, sauf dans certains cas. *Service Public* vous présente les changements à venir.

https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A19003

Conseils très importants :

- Évitez de répondre aux numéros que vous ne connaissez pas. Si vous disposez d'une messagerie vocale, les personnes qui souhaitent réellement vous joindre pourront y laisser un message afin que vous les rappeliez. Si aucun message n'est laissé, c'est généralement que l'appel n'était pas important.

Phoca PDF

- Si un message vous demande de rappeler, demandez immédiatement le nom de votre interlocuteur ainsi que le nom de son entreprise, si celui-ci ne s'est pas clairement identifié dans son message.
- Ne concluez jamais de contrat par téléphone. Demandez toujours à rencontrer un représentant de l'entreprise dans ses locaux et demandez un contrat papier que vous pourrez signer plus tard.
- Ne communiquez jamais vos données personnelles par téléphone, et **en particulier vos coordonnées bancaires.**
- Si la proposition concerne une prestation de services, choisissez vous-même votre prestataire après avoir comparé plusieurs devis. Quels que soient les arguments avancés par votre interlocuteur, gardez à l'esprit qu'il s'agit d'un commercial formé pour vous convaincre que son offre est la meilleure. Prenez également le temps de consulter les avis disponibles sur l'entreprise.
- Prenez toujours le temps de réfléchir. Il n'y a presque jamais d'urgence. N'hésitez pas à en parler avec vos proches ou vos amis avant de prendre une décision.

Important

Les appels provenant soi-disant de votre banque, de votre assurance ou de tout autre organisme de confiance sont souvent **des tentatives d'escroquerie pouvant avoir de graves conséquences.**

En cas de doute :

Raccrochez immédiatement ;

Rappelez vous-même votre banque ou votre assurance en utilisant le numéro officiel figurant sur vos documents ou sur leur site internet ;

ou rendez-vous directement dans votre agence.

Surtout, transmettez ces conseils à vos proches et plus particulièrement aux personnes vulnérables de votre entourage, notamment les personnes agées proies privilégiées des démarcheurs et des escrocs.

Phoca PDF